

LA SOCIÉTÉ  
D'HABITATION  
DU QUÉBEC

# PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2021



Complément **A** au **Plan stratégique 2017-2021**

*Un engagement envers le développement durable  
plus que réaffirmé*

**Le Plan d'action en développement durable 2017-2021**  
a été réalisé par la Société d'habitation du Québec.

Aile Jacques-Parizeau, 3<sup>e</sup> étage  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E7  
Téléphone : 1 800 463-4315  
Télécopieur : 418 643-4560  
Courriel : [infosdq@shq.gouv.qc.ca](mailto:infosdq@shq.gouv.qc.ca)



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ

**Coordination du contenu et rédaction**

Direction de la planification, des études et de la statistique

**Coordination de l'édition et conception graphique**

Direction des communications

**Photographie**

Frédéric Champoux

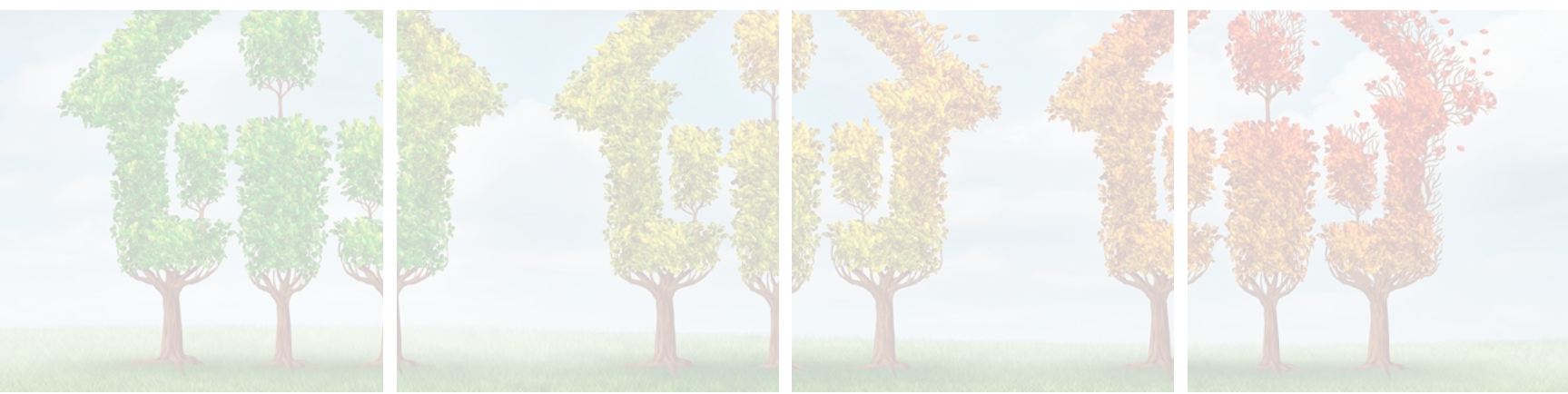
**Illustrations**

Shutterstock©

On peut télécharger ce document à partir du site Web de la  
Société d'habitation du Québec au [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca).

ISBN : 978-2-550-81087-2 (version en ligne)  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

© Gouvernement du Québec, 2018





Le toit de l'immeuble Pech-Sherpa, Québec (programme Supplément au loyer)



# LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

# PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2021

Le Plan d'action en développement durable 2017-2021 (PADD) constitue un complément au Plan stratégique 2017-2021 (PS) de la Société d'habitation du Québec (Société). Ce dernier est le fruit d'une réflexion qui a mené l'organisation à revisiter sa mission, à préciser son périmètre d'intervention et à se repositionner en tant qu'organisme gouvernemental responsable de l'habitation.

---

**Mission :** Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

---



## ENJEU 1

### Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services

## Un engagement envers le développement durable plus que réaffirmé

Par l'incorporation d'une approche intégrée et durable à sa raison d'être, la Société non seulement réaffirme son engagement envers le développement durable, mais s'assure de sa pérennité au sein de l'organisation. Ainsi, ses choix stratégiques prennent en considération les dimensions sociale, économique et environnementale, qui sont intégrées dans ses orientations et l'ensemble de ses interventions.

Guidée par sa vision, la Société a inclus ses neuf objectifs en développement durable (ODD) à la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021. Celui-ci s'articule autour de trois enjeux issus de l'analyse des contextes externe et interne ainsi que des défis qu'elle a à relever.

Le premier enjeu concerne la question du leadership en habitation. Ce leadership, la Société entend l'assumer par son offre de services aux citoyens renouvelée (PS 1.1), par son expertise et ses connaissances (PS 1.2), et par la mise en place de partenariats stratégiques concourant à la réalisation de sa mission (PS 1.3).

Afin que ses actions répondent au vieillissement de la population – un des défis les plus importants auxquels fera face la société québécoise au cours des prochaines décennies –, la Société s'engage d'ici 2021 à contribuer à des projets améliorant les connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées (ODD 1).

La Société souhaite également mobiliser l'ensemble des acteurs en habitation autour d'une approche intégrée et durable de l'habitation.



## ENJEU 2

### Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités

Cet enjeu touche l'importance pour la Société d'agir en acteur de premier plan, non seulement pour améliorer la qualité de vie des citoyens (PS 2.1), mais également pour assurer le développement et l'innovation en habitation.

À cet effet, d'ici 2021, elle suscitera la participation des locataires de logements sociaux à des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités (ODD 2). Cet objectif contribue au Chantier gouvernemental en culture, l'Agenda 21 de la culture du Québec, qui soutient une vision de la culture comme étant vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale, et porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement. Ainsi, par cet objectif, la Société souhaite, avec la collaboration de son réseau de mandataires, encourager et renforcer la participation des locataires de logements sociaux à leur milieu de vie.

Également, la Société ajustera notamment ses interventions pour répondre aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités (PS 2.2). Le réseau des mandataires sera mis à contribution dans le but d'assurer des services de qualité et durables avec efficacité et efficience. Dans le cadre de cet exercice, la Société intégrera les principes de développement durable ainsi que des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation de ses programmes (ODD 3).

Dans la perspective d'assurer le développement et l'innovation en habitation, la Société s'est fixé comme objectif de mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier (PS 3.1) et de stimuler l'innovation en habitation (PS 3.2).

Plus spécifiquement en matière de développement durable, la Société assurera d'ici 2021 un suivi de la qualité de l'entretien préventif des immeubles du parc de HLM auprès d'organismes gestionnaires (ODD 4). Également, elle poursuivra la prise de mesures du taux de radon dans l'air des logements situés au plus bas niveau des immeubles, pour l'ensemble du parc de HLM (ODD 5).



### ENJEU 3

## Une transformation axée sur la performance

L'habitation étant un secteur d'innovation technologique d'où émergent de nouvelles techniques de construction et formules d'habitation, la Société entend poursuivre la promotion de l'innovation et des meilleures pratiques en habitation ayant l'objectif de contribuer à réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). La Société remplacera l'ensemble des systèmes de chauffage au mazout de son parc de HLM d'ici 2020 (ODD 6). De plus, dès 2018, lors de la construction de nouveaux logements abordables qu'elle subventionne, les systèmes de chauffage qui y seront installés utiliseront principalement une source d'énergie renouvelable (ODD 6). Dans un souci d'améliorer l'efficacité énergétique de son parc de logements d'ici 2020, la Société y exercera un suivi de la consommation énergétique en vue d'en améliorer la gestion (ODD 7)<sup>1</sup>.

La Société soutiendra des projets novateurs (ODD 8) par son Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH) et informera les intervenants en habitation sur les pratiques de construction durable (ODD 8) en publiant annuellement, à compter de 2018-2019, des capsules d'information sur le sujet à l'intention des citoyens et des entreprises.

Le troisième enjeu démontre la volonté de la Société d'améliorer sa performance par une approche structurée et structurante et d'y associer l'ensemble de ses employés (PS 4.1). Dans un souci d'accroître les connaissances sur diverses facettes du développement durable, la Société publiera annuellement à l'intention de son personnel des capsules de sensibilisation sur des actions écoresponsables (ODD 9).

<sup>1</sup> Pour des raisons techniques, les logements en milieu nordique ne seront pas inclus dans cet objectif.

# LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Le tableau ci-dessous présente les neuf ODD de la Société et détaille de quelle façon ils répondent aux orientations et objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD).

Orientations de la SGDD	Objectifs de la SGDD	ODD de la Société	
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique <b>Activité incontournable</b>	PS 4.1	ODD 9
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics <b>Activité incontournable</b>	PS 2.2	ODD 3
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial <b>Activité incontournable et Agenda 21</b>	PS 2.1	ODD 2
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables <b>Activité incontournable</b>	PS 3.2	ODD 8
5. Améliorer par la prévention la santé de la population	5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	PS 3.1	ODD 4 ODD 5
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires <b>Activité incontournable</b>	PS 1.2	ODD 1
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	PS 3.2	ODD 7
	8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	PS 3.2	ODD 6





ENJEUX	ENJEU 1 Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services.	ENJEU 2 Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.		ENJEU 3 Une transformation axée sur la performance.	
ORIENTATIONS	ORIENTATION 1 Assurer le leadership en habitation.	ORIENTATION 2 Améliorer la qualité de vie des citoyens.	ORIENTATION 3 Assurer le développement et l'innovation en habitation.	ORIENTATION 4 Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue.	ORIENTATION 5 Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société.
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>  <b>ACTIONS EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS RÉGIONALES</b>	<p><b>PS 1.1</b> Renouveler l'offre de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens</li> <li>• 2021 – Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10</li> </ul> <p><b>PS 1.2</b> Enrichir les connaissances en habitation au Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées</li> <li>• 2021 – Publication annuelle de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société</li> </ul> <p><b>ODD 1</b> Contribuer à des projets améliorant les connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 2 projets auxquels la Société contribue</li> </ul>	<p><b>PS 2.1</b> Accroître le soutien aux ménages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – Augmentation de 25 % du nombre de ménages aidés par rapport à 2017</li> </ul> <p><b>ODD 2</b> Susciter la participation des locataires de logements sociaux à des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 5 projets d'actions concertées soutenus annuellement</li> </ul> <p><b>PS 2.2</b> Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 100 % des programmes en activité révisés sur une base quinquennale</li> </ul> <p><b>ODD 3</b> Intégrer des principes de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation des programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 100 % des programmes créés, modifiés et évalués ont intégré au moins un principe de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité</li> </ul>	<p><b>PS 3.1</b> Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux</li> <li>• 2021 – Bilan de santé des immeubles réalisés pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés (coops et OSBL)</li> </ul> <p><b>ODD 4</b> Assurer un suivi de la qualité de l'entretien préventif des immeubles du parc de HLM auprès d'organismes gestionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 25 organismes gestionnaires ayant fait l'objet d'un suivi annuellement</li> </ul> <p><b>ODD 5</b> Mesurer la présence du radon dans l'air des logements situés au plus bas niveau des immeubles du parc de HLM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019 – 27 500 logements ayant fait l'objet d'une prise de mesure</li> </ul> <p><b>PS 3.2</b> Stimuler l'innovation en habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus</li> </ul>	<p><b>PS 4.1</b> Améliorer la performance de l'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017</li> </ul> <p><b>ODD 9</b> Diffuser au personnel des capsules de sensibilisation sur des actions écoresponsables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 2 capsules de sensibilisation transmises au personnel annuellement</li> </ul> <p><b>PS 4.2</b> Consolider les réseaux de mandataires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 – Ratification de contrats de performance axés sur les résultats pour les réseaux de mandataires</li> </ul>	<p><b>PS 5.1</b> Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – Indice de mobilisation du personnel d'au moins 8 sur 10</li> <li>• 2021 – 80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail</li> </ul>
	<p><b>PS 1.3</b> Établir des partenariats stratégiques en habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019 – 2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place</li> <li>• 2021 – 3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux</li> </ul>	<p><b>PS 2.3</b> Simplifier l'accès aux services pour les citoyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule</li> </ul>	<p><b>ODD 6</b> Réduire l'émission des GES du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie renouvelable ainsi qu'en installant des systèmes de chauffage qui utilisent principalement une source d'énergie renouvelable lors de la construction de nouveaux logements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 – 100 % des systèmes au mazout remplacés dans le parc de HLM</li> <li>• 2018 – 95 % des nouvelles habitations avec un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable</li> </ul> <p><b>ODD 7</b> Exercer un suivi de la consommation énergétique du parc de HLM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 – 100 % des bâtiments du parc de HLM ayant fait l'objet d'un suivi</li> </ul> <p><b>ODD 8</b> Soutenir des projets novateurs et informer les intervenants en habitation dans l'élaboration de pratiques de construction durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 – 15 % de projets novateurs soutenus dans le cadre du PADIQH</li> <li>• 2021 – 5 capsules d'information publiées annuellement</li> </ul>		<p><b>LÉGENDE</b></p> <p><b>PS</b> Plan stratégique</p> <p><b>ODD</b> Objectif en développement durable</p>





BÂTISSONS  
ENSEMBLE   
DU MIEUX-VIVRE